

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 13 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize du mois de juin, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, MM. Stéphane DELÉAGE, Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Stéphane FAURE-HUDRY, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Mme Claire BARRIN, MM. Richardo RODRIGUES, Michel CATON, Mme Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, M. Sébastien ATRUX-TALLAU, Mme Élisabeth DE POORTER, M. Benjamin DELOCHE, Mme Christine RODRIGUES, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mme Joëlle TIBURZIO, MM. Stéphane BESSON, Pierre BASTARD-ROSSET, Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 5 juin 2024
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 25

Secrétaire : Mme Nicole LAURIA, Conseillère Municipale Déléguée, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==oo0oo==--

N° 2024/092 - LIEU-DIT LES PERRASSES – CESSION DE PARCELLES ET CONSTITUTION DE SERVITUDES

Afin de régulariser les divers usages du passage se situant entre la parcelle F 3709 aux Perrasses appartenant à la Commune et en cours de vente auprès de BRIANCON Anthony-FAVRE BONVIN Benjamin-BRITES Mickaël et les parcelles F 2397, 3848 et 3849 appartenant à la SCI Sapins, il est proposé la création de servitudes suivantes selon les plans joints :

- Cession de la parcelle F 3849p1 par la SCI les Sapins à la commune de THÔNES, d'une surface de 755 m² au prix d'un euro symbolique (plan 3a)
- Servitude de stationnement à créer sur la parcelle F 3849p1 au profit des parcelles F 3849p2 et 2397 (plan 3a)
- Servitude de passage, tous usages, à créer sur la parcelle F 3709 au profit des parcelles F 3710, F 3713, F 2150 et F 2147 (hachuré bleu clair sur le plan 3b)
- Servitude de passage, tous usages, à créer sur la parcelle F 3710 au profit des parcelles F 3709, F 3713, F 2150 et F 2147 (hachuré bleu clair sur le plan 3b)
- Servitude de passage, tous usages, à créer sur la parcelle F 3849p1 au profit des parcelles F 3709, F 3710, F 3713, F 2150, F 2147, F 3849p2, F 2397 et F3848 (figurant en hachuré rose sur les plans 3a et 3b) ;

.../...

- Servitude de passage, tous usages, à créer sur la parcelle F 3709 au profit des parcelles F 2397 et 3849p2 pour accès chaufferie et bureau de direction de la SCI les Sapins (hachuré bleu foncé sur le plan 3b) ;
- Servitude de passage modes doux à créer sur les parcelles F 2397, 3709, 3848 et 3849p2 au profit de la commune de Thônes pour usage public (figurant en jaune et orange sur le plan 3b) ;
- Servitude de passage tous usages à créer sur la parcelle F 3706 au profit de la parcelle 3849p2 (figurant en pointillé rose et repérée A-B sur le plan 3b) ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **ACQUIERT** la parcelle F 3849p1 appartenant à la SCI les Sapins, à l'euro symbolique.
- **CRÉE** les servitudes définies ci-avant, selon les plans joints
- **CHARGE** M. le Maire ou son représentant de signer tous les documents nécessaires à ce classement

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 14 juin 2024

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Nicole LAURIA

Nicole Lauria

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 21 JUIN 2024 ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE - 5 JUL. 2024

THÔNES, le - 5 JUL. 2024

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

